



# DICRIM

**Document d'Information  
Communal sur les RIsques Majeurs**



**RISQUES MAJEURS**  
**Apprenons les bons réflexes !**



Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut-être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

**Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.**

La Maire,  
Mme MARIE Sylvie.

# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



*l'événement : l'aléa*



*les enjeux*



*le risque*

**Risque = produit d'un aléa + un enjeu**

Il existe plusieurs types de risques :



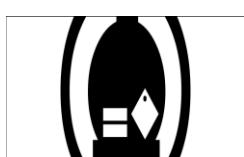
**Naturels :**

Inondation, mouvement de terrain,...



**Météorologiques :**

Tempête, fortes neige, ...



**Technologiques :**

Industries, nucléaire, transport de matières dangereuses,...



**Sanitaires :**

pandémie

Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

## **Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?**

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.

# Quels risques sommes-nous exposés à RUVIGNY ?



Risque « rupture de barrage Seine », résultant de l'onde de submersion issue de la formation d'une brèche dans la digue.



Risque « transport de matières dangereuses (TMD) avec la proximité des routes départementales n°619 et n°611



Risque « retrait gonflement des argiles » avec la présence « d'argile » dans les sols, qui à cause du phénomène d'absorption/résorption d'eau peut entraîner des problèmes de mouvement de terrain et de fissures sur les façades des habitations

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à notre



Risque « météorologique » : tempête 1999, fortes neiges de décembre 2010, inondation 2013, ....

commune, mais auxquels le territoire peut être confronté.



Risque « sanitaire » : pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009), canicule, ...

L'actualité de ces dernières années a été marquée par certains de ces phénomènes et il semble intéressant de rappeler quelques consignes à suivre pour bien se protéger.

# En cas d'événement grave



**L'alerte se fera par porte-voix, en porte à porte, par téléphone, par des personnes désignées par le Maire.**

## En cas de confinement :

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ À DIFFUSER À LA POPULATION



Ne pas fumer

Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne restez pas à l'extérieur ou dans un véhicule.



Fermez les portes et les fenêtres ; Calfeutrez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées,...), arrêtez la ventilation et éloignez-vous des portes et des fenêtres



Coupez le gaz et l'électricité, évitez toute flamme et étincelle



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux  
N'allez pas sur les lieux de l'accident



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les secours

Lavez-vous en cas d'irritation et si possible, changez-vous

Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Si vous êtes à l'extérieur et qu'un nuage毒ique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent

## En cas d'évacuation :

Fermez les portes et les fenêtres.

Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieur.

Fermez l'eau et l'électricité.

Quittez le logement le plus rapidement possible en apportant une trousse de survie (voir détail en dernière page).

Punaisez un document sur votre porter pour dire où vous vous rendez.

Si l'évacuation se fait « les pieds au sec » parce que la rupture est prévisible et laisse un certain temps pour quitter les lieux :

Rejoignez un lieu d'hébergement (famille ou amis) situé hors de la zone de danger (restez y tant que les autorités ne vous ont pas donné l'ordre de rentrer).

Si l'évacuation se fait dans l'urgence :

Laissez les enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité.

Rendez-vous au point de rassemblement :

**Pour risque rupture de barrage :**  
au point le plus haut de la commune soit en amont de la grande rue (angle RD 619 et RD 611)



**Tous les autres risques :**  
salle polyvalente



## Le risque rupture du barrage-réservoir Seine



(les cartes des ondes de submersion sont disponibles sur [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

### Le risque à RUVIGNY :

La commune est concernée, pour une majeure partie de son territoire, par le risque de rupture du barrage-réservoir Seine.

Cet ouvrage, en dérivation de la Seine, représente une capacité de 205 millions de m<sup>3</sup>.

Il sert à atténuer les crues de novembre à juin.

### Les zones concernées :

L'onde de submersion, qui résulterait de la formation d'une brèche dans la digue de la Morge, se développerait dans les communes et la vallée de la Seine, en aval de l'ouvrage.

Le territoire de RUVIGNY serait principalement touché par l'onde dont l'arrivée est estimée entre 0 et 30 minutes après la rupture.

### L'alerte :

Le Maire recevra l'alerte de la Préfecture.

Des messages d'information seront diffusés à la radio.

Le maire dépêchera des élus pour informer les personnes des secteurs concernés à l'aide d'une sonorisation mobile.



## Ce que vous devez faire en cas de RUPTURE DE DIGUE DE BARRAGE-RÉSERVOIR :

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pieds ou en voiture  
dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.**



### DES AUJOURD'HUI

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque « rupture de barrage ».
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

la sécurité,  
ma priorité



### AVANT LA RUPTURE DE BARRAGE

#### A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez vos compteurs électriques.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

#### Lorsque l'eau est arrivée :

- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio
- 



### APRES L'INONDATION

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.



# Risque transport de matières dangereuses

La commune de **RUVIGNY** est traversée par **deux** axes routiers importants :

- la R.D. 619 qui passe à l'extrémité nord du village et qui est bordée par quelques habitations éparses situées aux lieudits « la Folie » et « la Guillotière ».
- la R.D. 161 qui traverse tout le village, à partir de la R.D. 619, dans un axe Nord-Sud.

## LE RISQUE ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)



### QU'EST-CE QUE LE RISQUE ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD) ?

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident qui se produit lors du transport par routes, voies ferrées, voies fluviales et maritimes, de produits dangereux.



Une **Marchandise dangereuse** est une matière ou un objet qui, par ses caractéristiques physico-chimiques (toxicité, réactivité,...), peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement. Les matières dangereuses sont transportées sous forme liquide, gazeuse ou solide par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation.

Risque accident transport matières dangereuses	
<b>Les conséquences pour la population</b>	<b>Les risques pour votre sécurité</b> <ul style="list-style-type: none"><li>→ explosion, incendie, projectiles</li><li>→ risque de blessure et brûlure</li></ul> <b>Les risques pour votre santé</b> <ul style="list-style-type: none"><li>→ asphyxie, mort</li><li>→ risque d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact</li><li>→ en cas d'intoxication : troubles neurologiques, respiratoires, cardio-vasculaires</li><li>→ effet de souffle, traumatisme consécutif à l'onde de choc</li><li>→ pathologies liées aux produits rejetés dans l'environnement lors de l'accident</li><li>→ traumatismes psychologiques</li></ul>
<b>Les conséquences pour l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Arbres arrachés ou brûlés</li><li>→ nuage毒ique contaminant l'air : dépôts toxiques sur les végétaux, avec des conséquences sur l'alimentation humaine et animale</li><li>→ pollution du sol : contamination de la flore et des cultures par les racines, ainsi que les nappes phréatiques</li><li>→ pollution de l'eau : destruction de la flore et faune aquatiques, eau impropre à la consommation</li></ul>
<b>Les conséquences économiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Destructions mécaniques et thermiques de bâtiments et de véhicules</li><li>→ lors de pollution d'eau : détérioration du matériel de pompage</li><li>→ interruption des trafics routiers</li><li>→ perte d'activités résultant des destructions ou dommages</li></ul>

### Les mesures de prévention :

Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

Des plans d'organisation départementale des secours (tels que les **Dispositions O.R.S.E.C., "Transport de Matières Dangereuses"**) seront mis en œuvre si nécessaire.



# Ce que vous devez faire en cas d'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES :

## CONSIGNES DE SECURITE

### AVANT

- ▶ Informez vous sur le risque, le signal d'alerte et les consignes de confinement
- ▶ Informez vous sur le code danger des véhicules

### PENDANT

#### Si vous êtes témoin de l'accident

- ▶ Donnez l'alerte (112 ou Sapeurs-Pompiers : 18 ; Police ou Gendarmerie : 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre de victimes, le numéro du produit et le code de danger (panneau orange sur le camion), la nature du sinistre
- ▶ S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie
- ▶ Si un nuage toxique vient vers vous : fuyez selon un axe perpendiculaire au vent, mettez vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement)
- ▶ Lavez vous en cas d'irritation et si possible changez vous

### DES L'ALERTE

- ▶ Confinez vous
- ▶ Obstruez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, ...)
- ▶ Éloignez vous des portes et fenêtres
- ▶ Ne fumez pas
- ▶ Écoutez la radio
- ▶ Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille (ils sont, eux aussi, protégés)
- ▶ Ne téléphonez pas inutilement
- ▶ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

### APRES

- ▶ Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte (radio, autorités ou signal sonore de 30 secondes), aérez le local.

## Les réflexes qui sauvent en cas d'accident TMD



Enfermez vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



N'allez pas sur les lieux de l'accident



N'allez pas chercher les enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ni flamme, ni cigarette

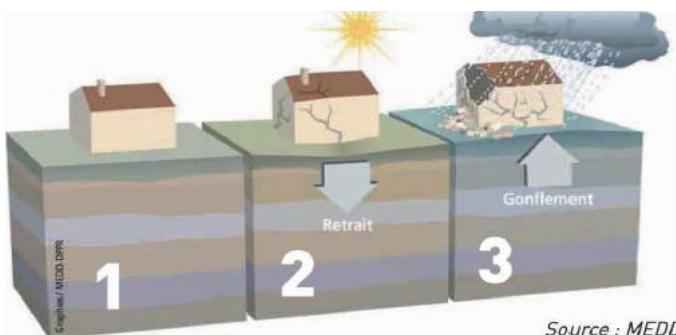


Ne téléphonez pas : les secours ont besoin des lignes



# Risque Mouvement de terrain (Retrait-gonflement des argiles)

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (périodes sèches). Cela peut provoquer des dégâts sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures), pouvant rendre inhabitables certains locaux.



## Le risque à RUVIGNY :

La commune se situe sur une **zone d'aléa fort** pour les argiles.

Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent, mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses.

Près de la moitié du territoire est concernée par un sol argileux (Pour consulter la cartographie du risque, consultez le site [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)).

## Les mesures de prévention :

Le Ministère de l'Écologie a édité une **plaquette d'information** sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

## Comment faire pour prévenir les dégâts ?



Eloignez la végétation  
du bâti : les racines  
amplifient le  
phénomène de  
déstructuration des  
façades



Réalisez une  
structure  
étanche autour  
du bâtiment

Vous retrouverez l'ensemble de ces conseils sur [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)



# Risque Tempête – vents violents

*Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).*

## Les effets d'une tempête :

Vents violents, précipitations intenses... Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

## Les conséquences :

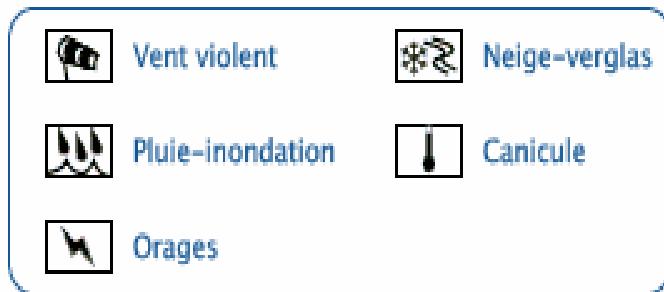
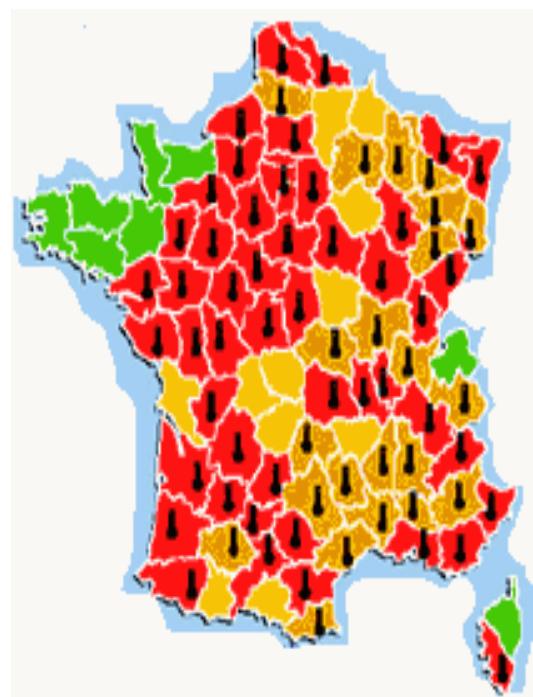
Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. En effet, les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, de la chute de tuiles, elles peuvent entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain. Évitez de sortir durant l'épisode de tempête.

## Le risque :

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte.

### Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- █ **Une vigilance absolue s'impose**  
des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- █ **Soyez très vigilant** , des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- █ **Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique** ...
- █ **Pas de vigilance particulière.**





# Ce que vous devez faire en cas de tempête

## Tempête : mes premiers réflexes



JE CONSULTE LA MAIRIE POUR SAVOIR :

- SI MA ZONE D'HABITATION EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE TOUCHÉE PAR UNE TEMPÊTE ?
- QUELLES VITESSES DE VENT ONT DÉJÀ ÉTÉ ENREGISTRÉES DANS MA RÉGION ?



## Risque sanitaire : Exemple de la pandémie grippale

*Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.*

### Le risque :

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

### Comment vous protéger, vous et les autres



Couvrez-vous le nez et la bouche avec un mouchoir jetable quand vous toussez ou éternuez



Jetez les mouchoirs usagés à la poubelle immédiatement après usage



Lavez-vous les mains régulièrement à l'eau et au savon



En cas de symptômes de type grippal, consultez un médecin dès que possible



Si vous avez des symptômes de type grippal, gardez une distance d'au moins un mètre avec vos interlocuteurs



En cas de symptômes de type grippal, restez chez vous, n'allez ni au bureau ni à l'école et évitez les endroits très fréquentés



Évitez les accolades, embrassades et poignées de main pour saluer les gens



Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche si vous ne vous êtes pas lavé les mains



# Risque sanitaire : Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

## Les dangers :

- la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse, etc...)
- le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...).

## Les mesures de prévention :



Pour les personnes souhaitant une vigilance supplémentaire pendant l'été, faites-vous connaître !





Objets et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence.  
Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.

### COMPOSITION DU KIT D'URGENCE !



**EAU**  
Six litres par personne en petites bouteilles



**OUTILS DE BASE**  
Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...



**NOURRITURE DE SECOURS**

consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé...



**LAMPE DE POCHE**  
avec deux jeux de piles de recharge ou lampe sans pile à manivelle (dynamo)



**BOUGIES**  
avec allumettes ou briquet



**RADIO**  
avec piles ou batteries, radio sans pile à manivelle



**TROUSSE MEDICALE**

de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, ainsi que vos médicaments de traitement en cours



**UN TELEPHONE PORTABLE**  
avec batterie chargée



**UN DOUBLE DES CLES DE MAISON**

pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite



**UN DOUBLE DES CLES DE VOITURE**

pour éviter de les chercher ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route



**ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT**



**VOS PAPIERS D'IDENTITE**

ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité

Pensez également à : des vêtements de rechange, du papier hygiénique et une trousse de toilette, un sac de couchage, des jeux divers pour passer le temps, un sac étanche pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.



# Les numéros utiles



**Mairie de RUVIGNY**

**03 25 76 98 90**



**Préfecture de l'Aube  
TROYES**

**03 25 42 35 00**

<http://www.aube.gouv.fr>



**Direction Départementale des  
Territoires -TROYES**

**03 25 71 18 00**

**15**  
Samu

**17**  
Police  
Gendarmerie

**18**  
Pompiers

**112**  
Toutes  
urgences

Abuser des numéros d'urgence nuit gravement à ceux qui en ont besoin



**Centre  
Antipoison  
NANCY**

**03 83 32 36 36**



**Numéro d'urgence  
pour les personnes  
avec des difficultés  
à entendre ou à parler**

Contact par fax ou sms uniquement

**ERDF / GRDF**

**03 25 06 19 32**

**Conseil Général - centre routier**

**0800 12 10 10**

<http://www.cq-aube.fr>

**Météo France**

**08 92 68 02 80**

<http://www.meteofrance.com>

**Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites internet suivants :**

<http://aube.gouv./Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-Population/Risques>

<http://www.prim.net> – Portail la prévention des risques majeurs

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>